

Rapport concernant la commune de Chaussin lors de la crue du Doubs en janvier 1910

8° Commune de Chaussin.

La commune de Chaussin a été particulièrement éprouvée lors des dernières inondations, et, par suite d'un manque d'organisation préalable, les secours aux sinistrés ont dû être abandonnés, en grande partie, à l'initiative privée. Grâce à de remarquables dévouements, ces inondations exceptionnelles n'ont produit, d'ailleurs, que des dégâts purement matériels. Quoi qu'il en soit d'ailleurs, et instruite par ces événements, la municipalité de Chaussin vient de faire l'acquisition de deux grandes barques, répondant à toutes les exigences, et de fonder une société de sauvetage dont la direction a été confiée à M. Courcenet Albert, récemment médaillé pour ses actes de dévouement et sa belle conduite lors des dernières crues. Cette société exécute très régulièrement des exercices d'entraînement sur le Doubs et le matériel dont elle dispose, comme les résultats déjà obtenus, ne permettent pas de douter qu'avant peu elle ne soit en mesure de rendre les plus grands services non-seulement dans la localité, mais encore dans celles du voisinage. De secours qu'elle était en cas d'inondation, la commune de Chaussin ne tardera donc vraisemblablement pas à devenir, sous cette louable impulsion, un véritable centre de secours.